

NAVAL Meetings 2009

BORDEAUX – PALAIS DES CONGRES – 4 et 5 MARS 2009

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Formule de participation standard : **3 000 €HT**

- 1 stand de 6m² équipé – moquette, 1 table, 4 chaises, 1 enseigne, 1 raccordement électrique, 1 rail de spots.
- 1 page de présentation détaillée dans le catalogue NAVAL MEETINGS 2009.
- 1 exemplaire du catalogue NAVAL MEETINGS 2009.
- **1 planning de rendez-vous pré-programmés** avec des donneurs d'ordres, qui vous auront sélectionnés, ou avec d'autres exposants.
- Les déjeuners des 4 et 5 mars 2009.
- L'assistance de l'équipe NAVAL MEETINGS pendant toute la convention.
- L'accès pour 1 personne.

Formule "Plus" : **5 000 €HT**

Les services de la formule de participation standard +

- 1 stand de 12m² équipé - 2 tables, 8 chaises.
- L'accès pour 2 personnes.

Animation d'un atelier : **1 500 €HT**

Vous animez un atelier-débat de 40 minutes sur une thématique liée à vos compétences spécifiques. Le sujet de votre intervention sera diffusé dans les outils de communication de Naval Meetings, notamment dans le catalogue technique remis à l'ensemble des participants. *L'organisateur se réserve le droit d'accepter les thèmes proposés.*

Personne supplémentaire : **380 €HT**

Accès à la convention, repas, assistance. Mais ne donne pas lieu à un planning supplémentaire.

VOTRE PARTICIPATION

- Formule STANDARD 3 000 €HT
 Formule PLUS 5 000 €HT
 Animation d'un atelier 1 500 €HT
 Personne(s) supplémentaire(s) : 380 €HT x = €HT
- Total : _____
Acompte : _____

Je soussigné(e) agissant en qualité de pour la société
reconnais avoir pris connaissance du règlement NAVAL MEETINGS 2009 figurant à la fin du dossier et en accepter
tous les termes.

Fait le : _____ à : _____
Signature : _____ Cachet de l'entreprise : _____



Je joins un chèque d'acompte de 60% du montant TTC à l'ordre de : **CEB – NAVAL MEETINGS** qui est chargé de la facturation.



1. COORDONNEES DE CONTACT

Responsable du dossier, lui seront adressés tous les documents et communications produits par l'organisateur.

Titre : Prénom : Nom :
Fonction :
Société : Code NAF:
Service :
Adresse :
Code Postal : Ville : Pays :
Tél. Direct : Fax : E-mail :
Autres informations utiles :

2. COORDONNEES DE FACTURATION

Destinataire de la facture (si différent du 1).

Titre : Prénom : Nom :
Fonction :
Société : N° SIRET:
Service :
Adresse :
Code Postal : Ville : Pays :
Tél. Direct : Fax : E-mail :

3. IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS

Informations sur les personnes participant à la convention.

Participant 1 - Titres, Prénom, Nom :
Fonction :
Tél. Direct : Portable - réservé à l'organisation :
Fax : E-mail :

Participant 2 - Titres, Prénom, Nom :
Fonction :
Tél. Direct : Portable - réservé à l'organisation :
Fax : E-mail :

Participant 3 - Titres, Prénom, Nom :
Fonction :
Tél. Direct : Portable - réservé à l'organisation :
Fax : E-mail :

Participant 4 - Titres, Prénom, Nom :
Fonction :
Tél. Direct : Portable - réservé à l'organisation :
Fax : E-mail :

4. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Raison sociale :
Adresse :
Code Postal : Ville : Pays :
Tél. : Fax : E-mail :
Site Internet :
Date de création :
Appartenance à un groupe :
Affiliation à une association ou un syndicat professionnel :
Nombre d'employés : Chiffre d'affaires (en millions d'Euros) :
Certifications et agréments :



5. ACTIVITES PRINCIPALES

.....
.....
.....
.....

6. DESCRIPTIF DES PRODUITS / SERVICES PROPOSES

Artisanat de luxe

Précisions :

.....

Bureaux d'études et calculs

Précisions :

.....

Découpe 3D

Précisions :

.....

Design

Précisions :

.....

Eco-innovation

Précisions :

.....

Electroniques et systèmes embarqués

Précisions :

.....

Formation / Recrutement

Précisions :

.....

Matériaux composites

Précisions :

.....

Ingénierie

Précisions :

.....

Peintures et revêtements

Précisions :

.....

Recyclage, démantèlement, déconstruction

Précisions :

.....

Textiles techniques

Précisions :

.....

Transformation des plastiques

Précisions :

.....

Travail des métaux

Précisions :

.....

Travail du bois

Précisions :

.....

Autre

Précisions :

.....

7. REFERENCES COMMERCIALES ET TECHNIQUES

.....
.....
.....
.....



REGLEMENT GENERAL DE LA CONVENTION NAVAL MEETINGS 2009

1. Organisation

La convention NAVAL MEETINGS 2009 est organisée par la société BCI, société anonyme au capital de 140 000 € dont le siège social est situé au 71, rue des Tilleuls – 92771 Boulogne Cedex – France, ci-après dénommé l'organisateur.

2. Objet

Le présent règlement définit les conditions dans lesquelles l'organisateur met en place et fait fonctionner cette convention. Il précise les obligations et les droits respectifs du participant et de l'organisateur. Le participant s'engage formellement à respecter le présent règlement.

3. Lieu et Date

La convention NAVAL MEETINGS 2009 se déroulera à Bordeaux – France - les 4 et 5 mars 2009 au Palais des Congrès – Avenue Jean-Gabriel Domergue - 33300 Bordeaux-Lac. En cas d'impossibilité de disposer des locaux prévus pour cas de force majeure, l'organisateur pourra changer de lieu ou en différer la date. L'organisateur pourra annuler l'opération après en avoir avisé le participant, et dans ce cas, sa présente demande d'admission se trouvera résiliée de plein droit, et ce sans indemnité pour le participant en dehors du remboursement des frais d'inscription versés.

4. Admission, Inscription, Annulation, Règlement

L'organisateur se réserve le droit de refuser une demande d'inscription pour quelque motif que ce soit et sans avoir à justifier sa décision. En cas de désistement du participant avant le 30 janvier 2009, le signataire demeure redevable de 30% du montant initial de sa participation correspondant aux frais engagés par l'organisateur. Le désistement ne peut être notifié à l'organisateur que par lettre recommandée avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi. Passée cette date, la demande d'admission à NAVAL MEETINGS 2009 devient définitive et irrévocable, et le participant demeure redevable de l'intégralité du montant initial de sa participation. Le règlement de la participation doit être payée à réception de la facture.

5. Prestations comprises dans le montant forfaitaire de participation

Le montant forfaitaire de participation est de 3000 €, et 5000 € hors taxes suivant la formule choisie, avec possibilité d'options supplémentaires. Le prix de la personne supplémentaire est de 380 € hors taxes. Ce prix d'inscription à la convention NAVAL MEETINGS 2009 comprend les prestations décrites dans la rubrique formules et options de la présente demande d'inscription.

6. Règles commerciales

Il est interdit aux participants de faire bénéficier à une autre société de tout ou partie des services offerts par la convention NAVAL MEETINGS 2009 sans l'accord préalable de l'organisateur. Le participant s'interdit formellement de se livrer, à l'extérieur des lieux de la convention, à des activités similaires à celles exercées dans l'enceinte de la convention, pendant toute la durée de celle-ci.

7. Obligation de résultat

L'organisateur s'engage à mettre en œuvre avec diligence les moyens dont il dispose sans être tenu à une obligation de résultats.

8. Assurances

L'organisateur est responsable civilement en sa qualité d'organisateur de NAVAL MEETINGS 2009. Cette responsabilité ne saurait en aucun cas s'étendre aux dommages causés par des tiers aux participants.

Le Comité des Expositions de Bordeaux répond de sa responsabilité civile en qualité de propriétaire des immeubles et des installations, fixes ou provisoires servant à la convention, ainsi que pour l'exploitation des activités et entreprises qu'il gère directement. Il en est de même pour toutes les entreprises extérieures. Le participant doit obligatoirement être couvert par une police d'assurance responsabilité civile individuelle et répondre de tous les dommages causés à autrui soit par lui-même, soit par son personnel ou ses installations. Le participant doit être couvert par une police d'assurance garantissant les matériels lui appartenant ou les biens confiés apportés lors de la convention.

9. Application du Règlement

L'organisateur a le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement, et d'apporter à celui-ci toutes modifications ou adjonctions nécessaires qui deviennent immédiatement exécutoires. Les circulaires envoyées aux participants ultérieurement font partie intégrante du présent règlement. Toute infraction du présent règlement peut entraîner l'exclusion du participant contrevenant, et ce à la seule volonté de l'organisateur, sans mise en demeure et sans remboursement du montant de sa participation.

10. Compétences

En signant ce présent dossier, le participant déclare accepter sans réserve les clauses du présent règlement. En cas de contestation, et avant toute procédure, le participant s'engage à soumettre sa réclamation à l'organisateur. En cas de contestation, les tribunaux du siège de l'organisateur sont seuls compétents.

